



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 octobre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 8

Absents : 9

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, M. Richard LABALME, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), Mme Nelly DUVERNAY (pouvoir à Mme Patricia MAURY), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Jean-Michel LUX (pouvoir à Mme Laure FANGET), Mme Christelle PAGET (pouvoir à M. Gaëtan FAUVAIN), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne VERCHERAT

#### N°2025/10/28/07 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°3

Vu le Budget PRINCIPAL – exercice 2025, voté le 25 mars 2025,

Vu la décision modificative n° 1, votée le 24 juin 2025,

Vu la décision modificative n° 2, votée le 30 septembre 2025,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 2 000 euros au compte de dépense 615221 « Entretien et réparations sur biens publics » par suite des devis pour l'entretien de la toiture, les travaux électriques et de plâtrerie liés à l'aménagement de deux dortoirs à la Microcrèche Ma P'tite Maison,

Vu le montant de la subvention d'équilibre au budget annexe Gîte de Groupe, il convient d'augmenter le compte de charge 65736211 « Subvention aux budgets annexes et régies administratives non dotées d'une personne morale » d'un montant de 29100 euros,

Vu le montant de la subvention d'équilibre au budget annexe Office de Tourisme, il convient de diminuer le compte de charge 65736211 « Subvention aux budgets annexes et régies administratives non dotées d'une personne morale » d'un montant de 4 000 euros,

Vu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires d'un montant de 2 700 euros au compte de dépense 21848 « Mobilier » par suite de la création d'une salle de repos pour le personnel à la Microcrèche Ma P'tite Maison,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au budget PRINCIPAL,

Après avis favorable de la Commission Finances du 20 octobre 2025,

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** la décision modificative n°3 du Budget Principal 2025 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/615221 – F.4221 – Entretien et réparation bâtiments publics	+ 2 000 €
	c/65736211 – F.020 – Subvention de fonct. aux budgets annexes	+ 25 100 €
	c/615221 – F.020 – Entretien et réparation bâtiments publics	- 29 800 €
	c/023 – F.020 – Virement vers la section d'investissement	+ 2 700 €
	<b>Sous-total</b>	<b>+ 0 €</b>

Section d'Investissement

Dépenses	c/21848 – Op.28 – F.4221 – Autres matériels de bureaux et mobilier	+ 2 700 €
	<b>Sous-total</b>	<b>+ 2 700 €</b>
Recettes	c/021 – F.020 – Virement de la section de fonctionnement	+ 2 700 €
	<b>Sous-total</b>	<b>+ 2 700 €</b>

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 octobre 2025

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX